

Mulhouse met en place le dispositif des petits-déjeuners gratuits dans les écoles

Depuis le 13 janvier 2020, 2 108 élèves bénéficient de petits-déjeuners gratuits au sein de leur école.

Contexte

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement, prévoit d'encourager dans les écoles situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution jusqu'en juin de petits-déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune. Les petits-déjeuners dans les écoles situées dans les quartiers prioritaires sont financés par l'Education nationale sous la forme d'une subvention versée à la Ville. Une convention entre la Ville et la Direction académique des services de l'Education nationale a été signée en ce sens, mandatant ainsi la Ville à mettre en place ce dispositif.

Un petit-déjeuner complet et équilibré

Les écoles maternelles de la ville ont été sollicitées par les inspections académiques concernant l'appel à projet du petit-déjeuner à l'école. 16 écoles maternelles de Mulhouse se sont portées volontaires pour la mise en œuvre de ce dispositif, à hauteur d'un petit-déjeuner une fois par semaine et deux fois par semaine pour les écoles maternelles des Coteaux dans le cadre de la Cité éducative.

Avant de débiter la journée, les 2 108 enfants profitent d'un petit-déjeuner composé au minimum d'un féculent, accompagné d'une confiture, d'une compote et/ou d'un fruit. Une rotation sur quatre semaines sera organisée afin de varier les composants du petit-déjeuner.

Ce premier repas, complet et équilibré, favorise une meilleure concentration et apporte l'énergie nécessaire à ces enfants en pleine croissance.

Il a également pour but de sensibiliser les enfants et leurs parents à l'équilibre alimentaire et aux besoins nutritionnels, tout en restant un réel moment de partage et de convivialité.

La distribution de ces petits-déjeuners se fait par l'équipe éducative de chaque école concernée.

Les 16 écoles maternelles s'inscrivant dans ce dispositif :

Jean de Loisy, Dieppe, Hugo, P. Brossolette, S. Bourtz, St-Exupéry, L. Pergaud, Plein Ciel, A. Camus, J. Verne, C. Zuber, Tonneliers, Porte du Miroir, J. Prévert, Cité, S. Brant.

Contact presse :

Nina OUMEDJKANE

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46